



Commune de Cuzance

---

*APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENTE :*

*OCCUPATION DU SITE « Le PARKING DE LA MAISON DE LA TRUFFE » EN VUE DE LA REALISATION D'UNE ACTIVITE ECONOMIQUE REpondant AUX ENJEUX DE LA TRANSITION ENERGETIQUE*

---

**Objet :**

Publication d'une proposition de convention d'occupation temporaire du site identifié « Le parking de la Maison de la Truffe » sur la commune de CUZANCE, propriété de la commune, pour la construction et l'exploitation d'ombrières photovoltaïques en vue de la réalisation d'une activité économique permettant de répondre aux enjeux de transition énergétique.

**Contexte :**

La Commune de CUZANCE a reçu une demande d'occupation de son site « Le parking de la Maison de la Truffe » en vue de la construction d'ombrières photovoltaïques enregistrée comme manifestation d'intérêt spontanée. Le demandeur est **SEM Lot Énergies Nouvelles**. Conformément aux articles L.2122-1-4 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, s'agissant d'une demande d'occupation de sa propriété en vue d'une exploitation économique par le biais d'une manifestation d'intérêt spontanée, la Commune de CUZANCE procède à une publicité afin de s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Conditions d'occupation du domaine de la collectivité : 1 400 m<sup>2</sup> environ par le biais d'une convention d'occupation temporaire pour une durée compatible avec la nature de l'activité et de celles des ouvrages autorisés nécessaires à l'exploitation d'ombrières photovoltaïques.

Adresse à laquelle l'offre de manifestation d'intérêt concurrente doit être envoyée ou déposée :  
530 rue de la Maison de la Truffe  
46600 CUZANCE

Avec la mention « Manifestation d'intérêt concurrente « OCCUPATION DU SITE SUR LE PARKING DE LA MAISON DE LA TRUFFE EN VUE DE LA REALISATION D'UNE ACTIVITE ECONOMIQUE REpondant AUX ENJEUX DE LA TRANSITION ENERGETIQUE »

Les éventuelles manifestations d'intérêt devront obligatoirement comporter une présentation du candidat, une présentation du projet qu'il entend réaliser ainsi que les mesures et autres moyens qu'il sollicitera pour réaliser le projet.

Date limite de réception des propositions : 31/05/2023

En l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente, la Commune de CUZANCE pourra procéder à la délivrance du titre d'occupation à la Société.

En cas de manifestation d'intérêt concurrente, la Commune de CUZANCE procédera à une mise en concurrence sur la base d'un cahier des charges qu'elle transmettra à tous les opérateurs s'étant valablement manifestés dans les délais.

Le présent avis de publicité fait l'objet d'un affichage en Mairie, d'une publication sur le site internet [www.cuzance.fr](http://www.cuzance.fr) à compter du 15/05/2023.